L'ABEILLE.

IMPRIMÉ TOUS LES JOURS, PAR E. DELAUP.

NOUVELLE-ORLEANS
Mardi, 14 *Octobre* 1828.

ELECTION DU PRESIDENT.

PREMIER LUNDI DE NOVEMBRE.

TICKET DE L'ADMINISTRATION.

Manufactures domestiques—amélirations internes

ELECTEURS D'ADAMS.

JAMES VILLERE—*De St. Bernard,*
A. LEBLANC—*De l'Assomption,*
C. BUSHNEL—*D'Est Baton-Rouge,*
N. DECLOUET—*De St. Martin,*
B. MORRIS—*Rapides.*

DE L'INTERIEUR.

☞Nous apprenons par le *Herald*, de Norfolk, que le jeune Duc de Montebello, fils du Maréchal Lasnes, vient d'arriver dans cette ville. Il se propose de visiter les Etats-Unis, et il est porteur de lettres de recommandation de la part du Général Lafayette.

On a reçu à Portsmouth (N. H.) l'ordre d'achever le sloop de guerre Concord qu'on y construit et de le lancer aussitôt que possible. Le nouveau sloop de guerre Vandalia, percé pour 26 canons, et lancé dernièrement à Philadelphie s'apprête ainsi à prendre la mer.—*(True American.)*

— Le Chevalier P. Pederson, ministre de Danemark, est arrivé à Philadelphie sur le navire Thames, avec sa famille.

(Boston Patriot, 18 Sept.)

—Un déserteur des vaisseaux de guerre buénosayriens qui sont actuellement dans la Soude de Long-Island, est arrivé à Sag Harbor et a déclaré que ces vaisseaux avaient reçu trente hommes de New-York et en entendaient d'autres.—*(Ibid.)*

—Il est dit dans le *Fredericksburg Herald* que les commissaires concernant le Traité de Gand ont fini leur travail à Washington le Samedi 6 courant. Les fonds reçus de la Grande Bretagne et payés au Trésor des Etats Unis, sont:

$1,204,960. 00

Et les différentes réclamations pour esclaves ou autres propriétés perdues ou endommagées pendant la guerre, s'élèvent à $1,197,422. 18

Ce qui laisse une balance de $7,537. 82

que les commissaires ont décidé de partager entre les différents réclamants. Cette balance leur donnera de 62 à 63 cents pour 100 piastres à ajouter au 25 pour 100 qui avaient été retenus.

(New-York Amer. 17 Sept.)

— Les ravages occasionnés par la dernière inondation du Connecticut sont estimés à une valeur de 500,000 à 1,000,000 de piastres. Une personne nous informe que le Canal de Farmington, aux environs du village de ce nom, est dans un état désespéré. *(Norfolk Herald.)*

—Il paraît que le système de contrebande que le gouvernement anglais et les auteurs du Rapport fait à Boston contre le Tarif semblent s'être réunis pour commander, est commencé tout de bon. Le ton des journaux opposés au Tarif a, il n'y a nul doute, encouragé certains individus à essayer d'éviter la loi, et donné de la confiance à ces gens qui sont toujours prêts à faire un commerce illicite quand ils y voient une chance de succès. Nous apprenons que plusieurs ballots de tapis, plusieurs balles de laine et une quantité d'spiritueux de la Jamaïque, apportés de Halifax, ont été découverts Mercredi soir dans une maison au Sud de Boston et saisis par ordre du Directeur de la Douane. On ne sait pas quel était le propriétaire de ces marchandises; nous espérons que ce n'est pas certain *gentleman* qui conseillait aux négociants de retirer leurs abonnements aux journaux qui défendent le système américain.—*(Le même.)*

—Le Président des Etats-Unis est arrivé à Washington Samedi dernier. Il a été obligé de précipiter son retour par suite de la nouvelle qu'il avait reçue que Madame Adams se trouvait sérieusement indisposée. A son arrivée à Baltimore cependant, le Président a eu le plaisir d'apprendre que la santé de son épouse s'était améliorée.

Norfolk-Herald 17 Septembre.

PORTUGAL.

(Extrait des journaux de Londres du 7 Aout.)

Le bruit circule ici, (dit une lettre de Lisbonne du 24 Juillet) que le tribunal de l'inquisition va être rétabli en Portugal, et que le Prieur Mora de Christo en sera le chef.

Les emprisonnemens continuent. Les propriétés du marquis de Palmella, comte de Villa-Flor, ont été confisquées, ainsi que celles de plusieurs autres libéraux.

Un bâtiment qui vient d'arriver de Madère, annonce que le gouvernement de cette île est déterminé à soutenir la cause de don Pedro. Terceira a pris la même résolution.

St. Michaels s'est rendue aux ordres de l'usurpateur. Le nouveau gouverneur est débarqué sans obstacle, et a pris possession de l'île au nom du roi.

On fait ici des préparatifs pour une expédition contre Madère. On arme deux frégates, des corvettes &c. et les 12e. 4e. et 13me. régimens doivent, dit-on, y être embarqués.

FRANCE.

On tient encore en quarantaine à Toulon le convoi qui a porté de Cadix 3,000 hommes de troupes. On pense que le gouvernement n'emploiera pas les 22 batimens marchands qu'il avait frétés, et l'on est ici d'opinion que Cadix ne sera pas totalement évacuée, en ce qu'il y a encore 9,000 hommes de troupes dans cette place qui n'ont reçu aucun ordre pour faire des préparatifs de départ.

Une lettre de Marseilles du 26 Juillet, insérée dans un journal de Lyon dit: "l'épidémie qui règne nous met dans la consternation et une quarantaine de 20 jours des plus rigoureuses, a été établie depuis Livourne jusqu'à Marseilles, dont l'effet a été ruineux au commerce.

ITALIE.

Un journal de Londres du 7 Août, dit: "On rapportait aujourd'hui à la Bourse que le cordon sanitaire (comme on l'apelle) de troupes piémontaises, stationnées dans le Var, a indubitablement un but politique et l'on dit qu'un régiment autrichien est en marche sur Gênes, pour le même sujet.

AUTRICHE.

Extrait du Courrier de Londres, 7 Aout.

Le prince de Hesse Homburgh, ambassadeur autrichien, est parti de Vienne le 11 du mois passé, et lord Heytesbury le 18 pour se rendre aux quartiers généraux russes.

Un article de Vienne, dans les journaux allemands arrivés ce matin, ajoute que la mission de ce seigneur, entre autres choses, a pour objet la nature de la garantie et de l'indemnité que la Russie réclame de la Porte. L'embassadeur autrichien est, dit-on, porteur de documens qui expliquent la politique que l'Autriche se propose de suivre dans les circonstances actuelles. Le journal semi-officiel français pense que si les Russes occupent Constantinople, ce ne sera pour l'Empereur qu'un moyen de manifester encore la modération et la magnanimité qu'il a montrées dans toutes les circonstances.

Nous pensons néanmoins qu'on tentera auparavant quelques négociations, et que les ministres de la grande Bretagne, de France et d'Autriche, qui se trouveront sur le terrein, offriront de s'interposer pour mettre fin à la guerre, en conformité des déclarations de sa majesté dans son discours, savoir, "qu'il ne négligera aucun moyen de revenir à la paix par l'intervention des puissances amies."

FEUILLETON.

Anecdote Authentique.—Quand, pendant la dernière guerre, l'Amiral Warren était dans le Chesapeake avec son escadre, le capitaine Smith fut envoyé par le commodore Stewart, alors à Norfolk, pour négocier un échange de prisonniers. La nouvelle de la prise de la Java venait d'être reçue, et l'amiral parlant de cet événement demanda au capitaine Smith comment il se faisait que nos frégates étaient si heureuses à prendre les leurs. Le capitaine Smith répondit qu'il ne voyait là aucune autre raison sinon que nous nous battions mieux.—"Non, dit l'Amiral, cela ne saurait être; la raison en est que les deux tiers de vos équipages sont des marins anglais."—"Alors, dit le capitaine Smith, l'autre tiers étant américain fait toute la différence." L'amiral ne demanda pas de plus ample information et n'essaya plus aucun argument sur cette matière.

On vient de découvrir, à Gerry, dans le comté de Chatauque, des ossemens qu'on croit être ceux d'un mammouth, ainsi qu'une dent qui a 33 pouces et demi de circonférence à la partie extérieure.

LE VIRTUOSE AMBULANT.

Avant hier, au café des Variétés, l'habile violoniste Boucher était assis en dehors avec quelques-unes de ses connaissances, lorsqu'un enfant de six ou sept ans s'arrêta devant la porte et se mit à racler une ouverture. Après avoir exécuté son morceau, le virtuose imberbe fit sa tournée financière et arriva progressivement à M. Boucher, qui lui répondit qu'entre camarades on ne se devait rien. L'enfant répondit d'un ton fâché. Bah! vous êtes donc musicien?—Probablement. Le petit secoua la tête, et répliqua: C'est pour ne rien donner que vous dites ça.—Quel est ton professeur, demanda l'artiste.—C'est papa; mais à présent j'en sais plus que lui.—Il n'est donc pas musicien, ton papa?—Non, il est cordonnier.—As-tu des frères et sœurs?—Je n'ai plus qu'un petit frère, mais il n'a que 4 ans!—Quel âge as-tu donc toi?—Oh! moi, j'ai déjà 6 ans passés; je peux aider papa et maman à gagner leur vie.—Et tu aides déjà tes parens avec ce que tu gagnes ainsi?—Pardine! certainement, et c'est pour eux tout.—Comment! tu n'achètes pas quelques gâteaux et des friandises par-ci par-là, avant que de leur donner le reste.—C'est mal, ce que vous dites là.—Je ne te dis pas de le faire, je te demande si tu le fais?—Non, jamais, parceque papa et maman n'ont pas toujours d'ouvrage, et que papa ne joue pas assez bien du violon pour gagner comme moi.—Aimes-tu jouer du violon?—Certainement, puisque je joue déjà onze ouvertures, sans compter tout le reste.—Voudrais tu en mieux jouer?—Oui, je le voudrais bien, mais papa ne peut pas m'en apprendre plus.—Veux-tu que je t'enseigne moi?—Bah! vous voulez rire, vous n'êtes peut être pas musicien seulement; laissez-moi aller à d'autres qui seront plus généreux que vous.—Loin de t'en empêcher, si je t'enseignais, ce serait pour que tu gagnasses davantage.—Vrai! est-ce pour tout de bon, et cela ne m'empêcherait pas de jouer mes ouvertures et tout ce que je sais?—Non, pourvu que tu ne racles pas et que tu fasses tout ce que je te dirai.—Oh! je les sais bien mes ouvertures, tenez, voulez-vous que je vous les joue? si c'est vrai que vous êtes musicien, vous verrez bien? Et il se remit à jouer. M. Boucher l'interrompit dès les premières mesures pour lui faire quelques observations; l'enfant, extrêmement intelligent, les comprit tellement, qu'il ne laissait même pas le tems au virtuose de les lui expliquer entièrement. Il prouvait ainsi qu'il les concevait toutes, lorsque cet intéressant bambin s'arrêta pour lui dire: Avez-vous un crayon?—Pourquoi faire?—Pour m'écrire votre adresse. M. Boucher charmé que cela vint de l'enfant même, écrivit son adresse et la lui donna; il lui dit: Tiens, voici mon adresse, surtout ne la perds pas, et viens me voir tous les matins de sept à neuf heures; je te donnerai plus que des bonbons en t'enseignant, de même que mes fils, à acquérir du talent pour secourir plus utilement ton papa et ta maman, et par la suite, quand ton frère sera grand comme toi, tu pourras l'instruire à ton tour, et un jour suffire à l'existence de toute la famille; mais pour cela, il faut toujours bien aimer tes père et mère, leur donner tout ce que tu gagneras, et beaucoup travailler, afin qu'ils soient plus heureux. A demain, je t'attends, ne l'oublie pas, et dis bien tout cela à ton papa et ta maman, ne leur cache jamais rien.

En s'en allant, on entendit l'enfant dire: Il est drôle, ce monsieur, si ce n'est pas pour de rire! C'est égale, il a l'air d'un *bonhomme*. Les personnes qui étaient présentes lui dirent de ne pas manquer cette heureuse occasion, ils lui expliquèrent ce qu'est M. Boucher, et lui firent comprendre que cette aventure était ce qui pouvait lui arriver de plus avantageux.

C'est ainsi que Jarnowick commença; peut-être M. Boucher fera-t-il du petit garçon du café des Variétés, un Paganini! Ce charmant enfant a de l'esprit naturel, on a pu en juger à travers toutes ses espiègleries; il est possible qu'il devienne un artiste des plus distingués de son époque, et pour cela, il n'a fallu qu'un moment à un grand artiste pour nous révéler peut-être un grand talent dans l'avenir.

POESIE.

Deux helvétiennes, par *Albert* Richard, d'Orbe, Genève et Paris, 1827; Barbezat et Delaunes, Ponthieu. In-8° de 31 pages.

Sans les *Messéniennes*, aurions nous des *Helvétiennes*? Je n'en sais rien; mais à coup sûr nous n'en posséderions pas moins dans M. Richard un jeune poète dont le talent est réel et de bon aloi.— S'il lui reste à faire des progrès sous le rapport des finesses de l'art, si la réflexion et l'âge doivent donner au jour plus d'étendue à ses idées, du moins ses premières productions annoncent de brillantes qualités, un ouvrage du vrai poète. M. Richard sent vivement et pense noblement; ses idées pures et patriotiques tiahissent toujours de l'émotion; le feu de l'âme se reflète dans les couleurs dont son imagination teint les objets, et cette imagination elle-même, souple et flexible, se plie au gré de la poétique variété de la nature. Le vers est généralement bien frappé; mais il manque parfois de coloris et descend alors à une simplicité qui n'est ni élégante, ni inspirée par le sentiment, mais terne et pâle: témoin ces menaces du commissaire français Lecarlier rapportées au peuple de Schwyz par un de ses députés:

"....Bientôt des Français les bataillons nombreux
Iront exécuter les ordres que je donne.
N'irritez par la France, ingrats, obéissez."
Puis, il nous a de Berne indignement chassés.

Mais, à côté de ces défauts se montrent de véritables beautés, et assez ordinairement M. Richard unit l'art de peindre à l'art de faire réfléchir. L'un et l'autre ont part à ce tableau de la Suisse, à l'époque de l'invasion française:

Hélas! ce n'était plus cette libre Helvétie,
Qui naguère si prompte à défendre ses droits,
Marchait, fière et terrible, en écrasant les rois
Sappliante, aux dangers préférant l'infamie,
Veuve de ses héros, oubliant leurs exploits,
Courbant sous la menace un front sans énergie,
Elle tremblait pour la première fois
En vain des bis de l'oil la voix se fit entendre;
Leurs malheurs, le fer seul pouvait les détourner:
Ils pleuraient la patrie, au lieu de la défendre:
Trop vaincus d'un sang qu'il eut fallu donner,
Ils ne savaient plus que le vendre.

La première Helvétienne est consacrée à la bataille de Rothenthourn, soutenue contre les Français par les peuplades alpestres que commandait Aloys Reding. Dans la seconde, le poète peint un soldat mercenaire atteint du mal du pays. Ici se succèdent poétiquement des peintures gracieuses, des plaintes mélancoliques et les accens amers de l'indignation. Que de sentiment et de naturel dans cette exaltation d'espérance qui séduit un moment le jeune malade:

L'air pur de mon pays, l'air de la liberté,
M'aurait bientôt rendu la force et la santé;
Je vois ma mère et mon amante;
J'entends la cloche des troupeaux;
Mon cœur palpite au bruit des eaux
Où je me baignais sur la vague écumante.

Ce poème est terminé par un morceau plein d'énergie et de patriotisme, dans lequel l'auteur exprime les sentimens d'un grand nombre de Suisses qui comprennent la liberté de leur pays.

Jusques à quand verrai-je l'Helvétie,
Insultant les héros créateurs de ses lois,
Mordre dans les cours l'or et l'ignominie,
Prostituer ses fils aux caprices des rois?
Jusques à quand, lâche et coupable mère!
Pour vendre au plus offrant leur courage adultère,
Te verra-t-on ramper aux pieds des souverains,
Pière des chaînes d'or dont ils chargent tes mains?
Reviens de ton erreur étrange:
Le laurier croît-il dans la fange?
Refuse tes soldats. Tu l'as trop oublié,
Le sang d'un citoyen ne peut être payé.
Refuse: et si l'orgueil menace tes frontières,
Nous sommes prêts, marchons! sûrs de tes entrailles,
Attendu sans nul effroi les hordes étrangères;
La liberté combattera dans nos rangs:
Les tyrans tomberont ou nos tombes leurs pères.
Mais conserve tes droits dans leur intégrité,
Ou chaque jour accepte une nouvelle entrave;
Enfin, sois libre ou esclave
On ne transige pas avec la liberté.

Il y a exagération du poète dans ce trait:

Le laurier croît-il dans la fange?

Nous revendiquerons aussi en faveur des individus de la Suisse la liberté d'aller acquérir dans les pays étrangers, au profit de leur patrie, des connaissances et une expérience militaires; tout comme ils vont y chercher des connaissances ou la fortune dans des carrières militaires. Mais la question des capitulations faites par les cantons est tout autre; sur ce sujet les Suisses à la fois clair-voyants et désintéressés pensent comme M. Richard, en dépit des habits rouges qui gardent les rois de France à la barbe des Français.

(Revue Encyc.)

POUR LE HAVRE, PARIS DE LA NELE-ORLEANS,
Expédié.
Brick Franklin, Norgrave, Philadelphie, Whitall, Jaudon et Co.

ETAT DE LA LOUISIANE.

Cour du premier District Judiciaire.

John Reynolds contre *ses créanciers* } No. 96.

IL est ordonné qu'une assemblée des créanciers du pétitionnaire ait lieu en l'étude de Théodore Seghers, notaire public, le 7 Novembre prochain, à 10 heures du matin, aux fins mentionnées dans la pétition. Dans l'intervalle, toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens de l'insolvable John Reynolds sont suspendues.—Par ordre de l'honorable Joshua Lewis juge de ladite Cour.

Fait au greffe le 13 Octobre 1828.
14 oct. Js. L. LEWIS—greffier.

VENTE PAR LE MARSHAL.

Lange et Bopello,
vs.
Lange et Bopello.

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. G. Préval, juge associé, j'exposerai en vente Vendredi 24 Octobre courant, à 4 heures, au Principal, 45 bouteilles, 75 bouteilles de vin, 18 paquets de cigares, 60 bouteilles de madère, et divers autres articles tels que tables, chaises, barils de liqueurs &c. saisis dans l'affaire ci-dessus.

14 oct L. DAUNOY, marshal.

VENTE PAR LE MARSHAL.

Martin *vs.* J. Chevers.

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. G. Préval, juge associé, j'exposerai en vente Vendredi 24 du courant, à 4 heures, au Principal, un lot d'Outils de forgeron, saisis dans l'affaire ci-dessus.

14 oct L. DAUNOY, marshal

Le Maire et les Aldermen contre le terrein No. 10 dans l'ilet No. 7, faubourg Lacourse.

EN vertu d'un writ de *fieri facias* à moi adressé pas l'hon. F. Grima, Juge Président de la Cour de cité—j'exposerai en vente, le 2 de Décembre prochain, à midi, à la bourse de Hewlett, au coin des rues de Chartres et de St. Louis, le terrein vide No. 10, dans l'ilet No. 7, au faubourg Lacourse, saisi dans l'affaire ci-dessus.

3 Sept LOUIS DAUNOY, *Marshall*

Vente par le Marshall.

E. Foucher contre *Fçoise. Populus* f. d. l.

EN vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'honorable A. Dubourg juge associé, j'exposerai en vente Lundi 10 Novembre prochain, à midi, à la bourse de Hewlett, encoignure des rues St. Louis et de Chartres, Un lot de terre situé à l'encoignure des rues Quartier et Bourgogne, mesurant à peu près 27 pieds du côté de la rue Bourgogne, et 95 pieds du côté de la rue du Quartier, avec tous les édifices qui s'y trouvent—Saisi dans l'affaire ci-dessus.

10 Oct. L. DAUNOY—*Marshall.*

COUP D'ES PREUVES—Vendredi 17 Octobre 1828, j'exposerai en vente à la bourse, à midi, pour le compte de la succession de feue Hélène Lhomer, alias Lomaire, f. de c. l.—Un Terrain situé au faubourg Ste. Marie, rue Carondelet entre les rues Girod et Hevia, ayant 47 pieds de face sur 82 pieds de profondeur, ouvrant de 3 pieds à ladite profondeur, avec les édifices qui sont dessus, à l'exception d'une barraque en bois couverte en plein, ayant 13 pieds de long sur 9 de large, appartenant à Louis Brugnier, qui sera tenu de l'enlever à la demande de l'acquéreur.

Conditions.—1-3 comptant, 1-3 à 6 mois et 1-3 à un an de crédit, en billets endossés à satisfaction, avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement des frais d'acte de vente ainsi que les taxes de l'année courant à la charge de l'acquéreur.—Par ordre de la cour. 19 sept.

Chs. BLACHE—dép. régt. des ter.

COUR DES PREUVES—Mardi 28 Octobre 1828, j'exposerai en vente à la bourse, à midi, pour le compte de la succession de feu Marie Madeleine f. d. c. l.

Une négresse nommée Anny, âgée d'environ 27 ans.

Une dot nommée Iris, âgée d'environ 34 ans.

Un nègre nommé Tom, âgé d'environ 32 ans.

Conditions, la négresse Anny un tiers comptant, un tiers à 6 mois, et un tiers à douze mois.

Tom et Iris payable à 6 mois et moitié à un an de crédit, en billets endossés à satisfaction avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.—Par ordre de la cour.

C. BLACHE.
1er Octobre dép. rég. dentes.

AVIS est par le présent donné aux propriétaires de terrains situés dans les rues Montégut et Clouet, que les assesseurs nommés par le Maire, conformément à une ordonnance concernant les bourgs et faubourgs dans la ville de la Nouvelle-Orléans, approuvée le 15 Décembre 1817, ont fini leur estimation desdits terrains, et en ont déposé un état entre les mains de L. Daunoy, syndic de la Banlieue inférieure, et que ce tableau d'estimation demeurera entre les mains du syndic durant l'espace de dix jours pour examination à son domicile faubourg Daunoy.

L. DAUNOY,
2 octobre. syndic

A LOUER—Pour le 1er. Octobre 1828, le beau magasin avec entrepont et actuellement occupé par MM. Lincoln & Green, rue Royale, près la banque de l'Etat. S'adresser à
18 sept. D. SEGHERS.

FROMAGE FRAIS.—60 caisses de Fromage de Goshen, reçus par le navire Dewitt Clinton et à vendre par
19 sept. BRIDGE & VOSE

Ventes Publiques.

Par T. Mossy.

IL sera vendu Jeudi prochain 16 courant, à 4 heures de l'après midi, au No. 108, rue Royale, 23 Barriques VIN ROUGE, ayant droit au drawback. Oct. 13

Par T. Mossy.

IL sera vendu mardi 14 courant, sans réserve, à son magasin d'encan, 50 barriques porter anglais et ale de Burton. 10 oct.

Par J. Le Carpentier.

IL sera vendu mercredi prochain, 15 du courant, à 4 heures de l'après midi, rue Royale, entre St. Louis et Conti: 80 barriques vin rouge de Bordeaux 53 caisses vin rouge médiocre vieux, 44 de vin blanc Haut Sauterne, 100 do prunes, par quarts de caisses, 100,000 bouchons pour bouteilles, 60 paniers anisette Marie Brizard, 1re qualité, 1 pipe vieux vin d'Oporto. Les conditions seront avantageuses. 10 Octobre.

Par J. Le Carpentier.

IL sera vendu Mercredi, 21 du courant à 10 heures du matin, au magasin de Messrs. Gottschalks et Reinders, au coin des rues Royale et St. Louis.

20 pipes de Genièvre de Hollande,
18 boucauts Rum de la Jamaïque,
20 barriques Vin d'Oporto,
100 caisses Vin muscat,
100 do. Amere,
50 do. Liqueurs assorties,
14 do. Canevettes,
10 do do. en Acajou,
50 barils Genièvre du Nord.

Conditions:—Au dessus de $300 60 jours; au-dessus de 500 piastres, 4 mois; au-dessus de 1,000 piastres, 6 mois; au-dessus de 1,500, 6 et 8 mois, et au dessus de 2,000, 9 mois de crédit, pour des billets endosés à satisfaction. 8 oct.

VENTE PAR LE MARSHAL.

Le Maire, Aldermen &c. vs. H. D. Thompson et Thomas P. Willard.

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. G. Preval, juge associé de la Cour de Cité, j'exposerai en vente le Mardi 11 Novembre prochain, à midi, à la Bourse de Hewlett, au coin des rues de Chartres et St. Louis, deux Lots de Terre, un sous le No. 8 de l'ilet 12, formant le coin des rues Jackson et des Marais, ayant 60 pieds de face sur la première rue, sur 120 de profondeur sur la seconde; l'autre Lot, No. 4 de l'ilet 34, formant également le coin des rues Jackson et des Marais, a 60 pieds de face à la première rue, sur 120 de profondeur à la seconde. Saisis dans l'affaire ci-dessus.

11 oct L. DAUNOY, marshal

Vente par le Marshal

M. C. Marigny Livaudais vs. Joseph Litteret.
J. H. Holland vs. le même.

EN vertu de deux writs de fieri facias à moi adressés par l'hon. F. Grima, juge-président de la Cour de Cité, et l'hon. G. Préval, juge-associé, j'exposerai en vente Mardi 11 Novembre prochain, à midi, à la Bourse Hewlett, encoignure des rues St. Louis et de Chartres, un Lot de Terre et Maison, situé dans le faubourg de l'Annonciation, désigné par le No. 9 de l'ilet 16, ayant (mesure française) 60 pieds de face à la rue St. Jean-Baptiste, sur 120 de profondeur, borné d'un côté par le No. 8 et l'autre par le No. 10, saisi dans les affaires ci-dessus.

11 oct L. DAUNOY, marshall

Vente par le Marshall.

Goldenbow vs. J. E. Savage.

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. A. Dubourg, juge associé, j'exposerai en vente Lundi 20 Octobre prochain, à 4 heures, au Principal, des lavabots, tables, chaises, cadres et matelats, et divers autres articles; saisis dans l'affaire ci-dessus.

10 oct L. DAUNOY, marshall

Vente par le Marshall.

Nemrod Howen vs. Bateau-à-vapeur *Grampus* et propriétaires.

EN vertu d'un *writ de fieri facias* à moi adressé par l'honorable J. Bermudez, juge associé, j'exposerai en vente Lundi 20 Octobre, à midi, à la bourse de Hewlett, au coin des rues de Chartres et St. Louis, la coque et le matériel du bateau-à-vapeur *Grampus*, saisi dans l'affaire ci-dessus. L. DAUNOY, *Marshall.*

10 octobre.

GABRIEL BELOT, nouvellement arrivé dans cette ville, désirerait trouver un emploi. Il possède bien sa langue et connait le commerce, ayant été employé très-longtems chez un marchand à Paris—Il désirerait principalement trouver une place de garde-magasin ou de commis, mais se trouvant dans le besoin, il se chargera indifféremment de tout emploi honnête qui pourrait le faire subsister.—Il fournira sur son compte des renseignemens satisfaisans.—S'adresser au bureau de cette feuille. 2 oct.

A VENDRE par les soussignés, 8 tierçons de rhum de la Jamaïque, 7 pipes eau-de-vie française, (marque de Seignette) 18 caisses blanc de baleine de New-Bedford et Nantucket, 22 douzaines à coton de Whillemores, cigarres espagnoles, tabac manufacturé, thé Young Hyson et Hyson-skin.

1 oct. *Bowers, Osborn et Bowers.*

COUVERTURES:

FRANÇAISES de 3 points, dernièrement importées, pesant 8 liv. la paire—a vendre par J. MAGER.

31 juillet—3m. 2ps

AVIS—Les personnes qui ont quelques réclamations à faire contre la succession de feu Pierre Marie Chiron, décédé dans la paroisse St. Charles, sont invitées à se presenter à l'office du juge de ladite paroisse.

J. M. MOREL GUIRAMAND—Juge.
26 sept.—

A LOUER—Une nourrice très-saine, ayant son enfant. S'adresser à l'imprimerie de cette feuille. 22 Sept.

Mairie de la Nouvelle-Orléans.

LE prix de la farine marche étant aujourd'hui de $5 50 le baril, d'après le tarif les boulangers devront donner, pendant la semaine prochaine, QUARANTE-CINQ onces de pain pour un escalin. Nlle.-Orléans, 10 Oct. 1828.

D. Prieur,
11 Oct Maire